

Bulletin européen

TRIBUNE LIBRE FONDÉE EN 1950 PAR J. CONSTANTIN DRAGAN

CITOYENS DE L'EUROPE

LA PROPOSITION DE M. G. ANDREOTTI A LA CONFERENCE DE PARIS

Le Chef du Gouvernement Italien Monsieur Giulio Andreotti fut le premier à proposer l'institution d'une "citoyenneté" européenne durant les travaux de la Conférence au Sommet de la Communauté Européenne Elargie à Paris. Monsieur Andreotti a souligné tout particulièrement la nécessité d'adopter des attitudes communes, surtout en ce qui concerne les questions d'ordre politique: "C'est dans ce sens, a-t-il dit, que nous pourrions d'ores et déjà décider de l'institution d'une "citoyenneté" européenne qui s'ajouterait à la nationalité dont chacun des ressortissants de nos pays jouit déjà: cela devrait permettre aux citoyens des pays de la Communauté, -après un séjour d'une certaine durée dans l'un de nos pays - de se voir attribuer certains droits politiques comme, par exemple, celui de participer aux élections municipales.

Si vif que soit notre désir de voir naître un Parlement pleinement représentatif et disposant de plus grands pouvoirs réels, nous reconnaissons cependant qu'à la suite de l'entrée à la Communauté de la Grande Bretagne de l'Irlande et du Danemark, il est nécessaire de prévoir une période de préparation appropriée au cours de laquelle l'Assemblée parlementaire élargie devra élaborer un nouveau projet pour l'élection de ses membres au suffrage universel direct. Nous devrions toutefois fixer, dès maintenant, la date limite à laquelle le Conseil devra avoir pris une décision sur les propositions de l'Assemblée. Dès à présent, nous devons prouver à l'opinion publique que les rapports entre nos Etats ne sont plus ceux qui interviennent entre les sujets d'une société internationale et nous devons mettre en relief le caractère novateur des rapports intercommunautaires."

Citoyens de l'Europe donc

Ou plutôt, pour commencer, citoyens de la Communauté Européenne Elargie, comme avec tant de sagesse l'a proposé le Premier Ministre Italien. C'est déjà quelque chose. Surtout si l'on arrive à en "fixer les dates limites".

Mais qu'elle soit des six, des neuf ou des dix, l'Europe ne sera jamais l'Europe si elle n'arrive pas à englober toutes ses nations, de l'Occident et de l'Orient, ses vingt-six nations habitées par 425 millions d'Européens qui sont encore privés de leur "citoyenneté européenne".

Et c'est seulement alors que l'on pourra parler de l'Europe Unie....

LA CONFERENCE AU SOMMET DE LA COMMUNAUTÉ ÉLARGIE

la réunion des Neuf à Paris

Le 19 Octobre, Monsieur Pompidou, Président de la République Française, a ouvert la Conférence "au sommet" de la Communauté Élargie. Les Neuf (parmi lesquels étaient présents les Chefs de gouvernement du Danemark, de l'Irlande et de la Grande Bretagne) ont discuté pendant deux jours l'avenir de l'Europe, de cette Europe qui "n'est pas et ne doit pas être purement mercantile" comme l'a défini Monsieur Pompidou à son discours d'ouverture.

Le Président Français a bien souligné les buts de la Conférence: "nous ne sommes pas réunis pour échanger des compliments, mais pour agir, pour avancer et pour décider" a-t-il dit en précisant ensuite "qu'il s'agit de dépasser l'union douanière et le libre échange commercial pour aboutir à ce que nos Etats pratiquent des politiques économiques et monétaires concertées, harmonisées et, finalement, unifiées".

Par ces discours, M. Pompidou s'est aussi référé aux relations de l'Europe avec les Etats Unis, à la lutte contre l'inflation, au devoir de "faire de la Communauté le modèle du progrès social" vu que l'Europe a longtemps signifié non pas seulement puissance ou richesse, mais qualité de vie et de civilisation. Or il est trop évident que les progrès de l'industrie et le développement des villes vont à l'encontre de beaucoup des instincts et des besoins de l'homme, même s'ils en satisfont d'autres. C'est pourquoi je souhaite que par une approche convaincue et résolue nous nous emparions de ces problèmes qui s'appellent la pollution, l'environnement, les conditions de travail, les conditions de vie, afin de dessiner pour les peuples européens un cadre de vie compatible avec les servitudes de la compétition internationale, mais qui soit ou redeviennent humain.

Là est sans doute le plus grand problème à moyen terme, au moins autant que l'élévation

des niveaux de vie, dont la recherche va de soi. L'Europe, communauté de stabilité, ne doit pas être une communauté de stagnation. L'Europe, communauté de prospérité, ne doit pas être une communauté d'inflation. Mais l'Europe ne doit pas être une communauté de marchands. Elle doit être conçue et réalisée au service des hommes. Ainsi, et ainsi seulement, pourrions-nous intéresser à l'Europe une jeunesse qui, si elle trouve tout naturel de profiter des facilités de la société de consommation, n'en proclame que plus bruyamment son insatisfaction pour se réfugier en fin de compte dans l'indifférence.

"Je souhaite donc que nous puissions créer un organisme susceptible de dégager dans un délai fixé une sorte de philosophie générale des buts à atteindre en même temps que quelques thèmes précis et concrets d'action. Cet organisme, qui ferait largement appel à des personnalités qualifiées et aux partenaires sociaux, pourrait être dénommé Fondation européenne pour l'amélioration des conditions du travail et de la vie. Il fournirait une base aux études sur les pollutions, l'environnement, l'aménagement des horaires et des conditions de travail, la redéfinition des tâches à l'intérieur de l'entreprise. Ce ne sont là que quelques exemples parmi d'autres".

Après les déclarations de principe faites par M. Pompidou et les Chefs de gouvernement dirigeants les huit autres délégations, la première décision prise par les Neuf fut celle de créer le Fonds Européen de Coopération monétaire en fixant une date pour sa mise en place: début d'Avril 1973.

On fera de son lancement un acte solennel, ce qui signifie qu'on ne se contentera pas d'un simple accord entre les gouverneurs de banques centrales. Les Etats membres signeront à cet effet un traité. "L'année 1973 sera l'année

numéro un de l'organisation monétaire de l'Europe" a déclaré à la presse M. Valéry Giscard d'Estaing en commentant les décisions prises l'après-midi. Le ministre français avait été chargé par les autres ministres des finances de la Communauté de présenter le dossier.

De quelles ressources sera pourvu le Fonds ? Les Neuf ont décidé qu'un rapport leur serait soumis à ce sujet avant le 30 septembre 1973. Comme on le sait, le Fonds sera amené à gérer le dispositif de soutien à court terme (crédit à trois mois renouvelable de banque centrale à banque centrale) sur lequel les Six s'étaient mis d'accord le 9 février 1970. En l'état actuel des choses, le total des concours ainsi mobilisable se monte à 1.362,5 milliards d'unités de compte (unité de compte = un dollar d'avant la dévaluation). L'Italie ainsi que le Luxembourg voudraient voir ces ressources fortement augmentées. On a parlé de 4, voire de 5 milliards de dollars. Le rapport devra faire des propositions à ce sujet.

Dans l'avenir le Fonds devrait également être amené à gérer une partie des ressources des banques centrales, expression que, notamment au sein de la délégation française, on préfère désormais au mot de réserves comme le discours inaugural de M. Pompidou l'a montré. Là encore le comité monétaire de la C.E.E. devra faire des propositions concrètes avant le 31

décembre 1973. Sur tous ces points les Neuf se sont mis, semble-t-il, facilement d'accord.

Reste à savoir selon quelles conditions et dans quels desseins les Neuf sont prêts à confier au Fonds une partie des ressources de leurs banques centrales. Si, par exemple, ils acceptaient de lui attribuer la gestion, fût-ce d'une part minime, de leurs réserves en or — éventualité qui semble exclue par le président Pompidou quand il fait allusion aux suggestions italiennes — cela aurait une signification plus grande que la mise en commun d'une partie des dollars actuellement surabondants dans le monde.

La réunion au sommet des Neuf a duré 2 jours, pendant lesquels les destins de l'Europe ont été amplement examinés. L'objectif majeur des Neuf reste l'Union Européenne avant 1980. C'est dans le cadre de cette perspective et du renforcement de la coopération politique qu'il a été décidé de doubler les rencontres des ministres des Affaires Etrangères. De deux par an, actuellement, elles passeront aux quatre "à des intervalles aussi réguliers que possible".

Les modalités de ces réunions seront discutées ultérieurement par les ministres des affaires étrangères et feront l'objet du deuxième rapport sur la coopération qu'ils doivent préparer pour juillet prochain.

Nous publions ci-dessous les extraits principaux des discours prononcés par M. M. Edouard Heath, Premier Ministre Britannique, Willy Brandt Chancelier de l'Allemagne Fédérale et Sicco Mansholt Président de la Commission Européenne, à l'ouverture de la conférence "au sommet" de la Communauté Elargie. Dans le prochain Numéro de notre "Bulletin" nous publierons le texte des Conclusions, prononcé par Monsieur Pompidou à la clôture des travaux.

Nous devons maintenant veiller à ce que l'Europe parle d'une voix unie

Le discours de M. Heath, Premier Ministre Britannique.

"La Communauté n'est pas et ne doit pas être simplement une entente commerciale destinée à assurer le profit de chacun de ses membres. Elle est un moyen d'épanouir les talents et le génie de nos peuples, l'expérience et l'activité de nos différentes nations, pour former une entité qui occupera dans le monde une place qui correspond à notre héritage.

"Nous allons débattre d'une entente politique pour gérer les problèmes économiques et

politiques d'une Europe en harmonie et, finalement, à l'union. Une union qui, si nous pouvons la mener à bien, fournira la principale force conductrice vers l'intégration européenne.

"Nous devons maintenant veiller à ce que l'Europe parle d'une voix unie dans les négociations sur la réforme du système monétaire international.

"Mais nous ne pourrions faire de réels progrès vers l'intégration monétaire que si nous réussissons à harmoniser nos objectifs économiques d'ordre plus général.

"Une politique régionale efficace fait partie intégrante du travail de la Communauté. Ce n'est pas seulement parce que la consolidation

du progrès économique et social serait incomplète sans elle. C'est le seul moyen par lequel nous serons capables en tant que Communauté, de corriger les déséquilibres qui naîtront fatalement entre différentes régions à mesure que nous progresserons vers l'unité monétaire. Un système monétaire rigide sans moyens économiques de compensation serait certainement trop fragile pour survivre.

"Une politique régionale est par conséquent un élément essentiel de l'union économique et monétaire de la Communauté, et doit être financée par les ressources propres de la Communauté."

"Je propose, a dit encore M. Heath, que nous mettions à l'étude, en commission, un programme de politique énergétique pour la Communauté élargie, afin de faire le meilleur usage des ressources dont nous pouvons disposer et des besoins technologiques de la Communauté."

À propos des problèmes institutionnels, M. Heath a déclaré: "En ce qui concerne l'Assemblée, nos principes démocratiques communs requièrent que son rôle évolue progressivement. Ceci est un sujet vaste, parce que des changements dans le rôle de l'Assemblée européenne impliquent une évolution dans les rapports avec l'Assemblée et les Parlements nationaux, et peut-être même, pour certains d'entre nous, des changements dans le calendrier et la procédure des Parlements nationaux eux-mêmes. Mais j'exprime le souhait que des progrès soient faits."

Pour une Communauté de stabilité

Le discours de M. Willy Brandt, Chancelier de l'Allemagne Fédérale.

"Dans certains pays d'Europe, le plein emploi n'est pas assuré. Mais dans tous les pays, la stabilité des prix est actuellement l'objectif de politique économique le plus menacé. (...) Aussi cette conférence devrait-elle exprimer notre conviction commune que nous désirons créer une "communauté de stabilité."

"Je suis heureux que le premier point de notre ordre du jour porte aussi sur le "progrès social". Le domaine de la politique sociale — qui porte sur l'amélioration de la qualité de la vie pour nos concitoyens — comprend aussi une politique commune en matière d'environnement. Je propose que cette conférence charge les institutions de la Communauté d'établir aussi rapidement que possible un programme d'action sur la base des travaux déjà effectués.

"Actuellement la question ne se pose pas de modifier les traités. Cependant, au regard des développements probables, notamment en connexion avec l'union économique et monétaire, nous ne pourrions plus nous esquiver bien longtemps aux exigences d'un renouvellement des institutions.

"Les procédures de décision du Conseil doivent être améliorées.

"Les compétences du Parlement européen doivent être renforcées. Je propose que la conférence charge les institutions de la Commu-

LE FONDS EUROPEEN DE COOPERATION MONETAIRE

Le Fonds Européen de Coopération Monétaire fonctionnera dans un premier temps de la façon suivante:

Il sera utilisé comme lien de concertation par les banques centrales du Marché Commun, qui doivent maintenir la valeur de leurs monnaies à l'intérieur de marges plus étroites qu'il n'avait été décidé.

Il permettra de centraliser les paiements et le règlement des soldes entre les banques centrales de la C.E.E..

La comptabilité du Fonds se fera en "unités de compte" (ancienne valeur du dollar).

Il gèrera les crédits du concours monétaire à court terme entre les Etats membres (1.362,5 millions d'unités de compte).

Ce Fonds sera dirigé à deux niveaux. Pour les questions courantes, il relèvera du comité des gouverneurs des banques centrales et, pour les décisions plus politiques, du conseil des ministres de la Communauté. Dans la pratique, sa gestion sera sans doute assurée par la Banque des règlements internationaux de Bâle.

nauté d'élaborer à bref délai un plan d'élargissement progressif des pouvoirs budgétaires et législatifs ainsi que des droits de contrôle du Parlement. A côté de cela, il existe la question des modalités d'élection que soulèvent les traités de Rome. Je tiens à souligner expressément que la grande majorité chez nous, en République Fédérale, est favorable à des élections directes et que le Bundstag les a réclamées à plusieurs reprises. Mais je tiens à dire avec la même franchise que l'on ne gagne pas grand-chose quand on se contente de parler d'élections directes tant qu'elles ne sont pas possibles. Il ne faudrait pas réduire la légitimation démocratique des délégués désignés par les Parlements nationaux."

Un dialogue organisé avec les Etats-Unis

"Le dialogue régulier avec les partenaires dans le monde aide précisément la Communauté à affirmer davantage sa personnalité. Aussi le gouvernement fédéral insiste-t-il pour que nous nous décidions à engager un dialogue organisé en commençant par notre partenaire le plus important, les Etats-Unis. Nous devrions donner mandat aux institutions de la Communauté de procéder à un échange de vues régulier à un échelon supérieur.

"Il conviendrait aussi d'engager peu à peu un échange de vues régulier avec nos autres partenaires importants dans les échanges internationaux. Je songe ici au Canada et aussi, bien entendu, au Japon.

"Depuis la conférence de la Haye et en coopération confiante avec ses partenaires occidentaux, le gouvernement fédéral a éliminé dans ses rapports avec l'union soviétique et d'autres Etats du pacte de Varsovie les obstacles que personne d'autre ne pouvait éliminer à sa place.

"La Communauté devrait se déclarer prête à mettre au service de cette tâche ses connaissances et ses capacités à la prochaine conférence sur la sécurité et la coopération — surtout dans le domaine de la politique commerciale commune qui va prochainement s'engager."

Il nous faut créer à terme un véritable gouvernement européen

M. Sicco Mansholt, président de la commission européenne, a dit notamment :

"Il faut dire que notre construction n'est pas une construction mercantile, que le système préférentiel que nous nous sommes donné est

un moyen nécessaire pour bâtir l'union politique, mais qu'il n'est pas une finalité en soi (...). C'est la raison pour laquelle la Commission estime qu'il serait de la plus grande importance que la conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement puisse souligner la volonté d'avancer parallèlement aux progrès à réaliser dans l'union économique et monétaire pour créer, à terme, un véritable gouvernement européen, doté des pouvoirs nécessaires et responsable devant un Parlement européen librement élu au suffrage universel. A cette fin il serait hautement souhaitable que la conférence puisse fixer une date limite pour l'élection au suffrage universel des membres du Parlement européen, en application de l'article 138 du traité de Rome.

"Nous considérons opportunes la suppression des contrôles systématiques aux frontières intracommunautaires, et l'insertion progressive des ressortissants des Etats-membres dans le cadre des structures sociales, administratives et politiques des Etats d'accueil pour leur donner progressivement des "droits civiques européens".

"Il s'agit d'organiser une coopération communautaire dans le domaine de l'éducation tout en respectant la diversité des systèmes éducatifs et leur inspiration propre afin de parvenir au moins à la libre circulation des enseignants et des enseignants au sein de la Communauté.

"De l'avis de la Commission, la tâche prioritaire qui incombe à l'ensemble des peuples riches et industrialisés est celle de répondre en particulier à l'attente de la plupart des pays du monde qui sont dans le chemin difficile du développement ou qui sont les plus défavorisés. C'est dans ce domaine que la Communauté doit marquer en particulier son image par une action résolue et d'avant-garde (...). C'est avec cette vision que la Commission insiste en particulier pour une décision dans les trois domaines suivants: l'amélioration du système des préférences généralisées avec l'objectif de favoriser un accroissement annuel de l'ordre de 15% des importations dans la Communauté de produits manufacturés en provenance des pays en voie de développement; la promotion, dans des cas appropriés, d'accords internationaux concernant les produits de base des pays en voie de développement et portant sur les prix ainsi que sur les quantités; un effort financier accru dans le domaine des ressources d'origine publique, conformément aux résolutions de la 2^e et 3^e CNUCED, ainsi qu'une amélioration des termes et des conditions de l'aide."

Pour une Télé-Université Européenne

UNE INITIATIVE DE LA FONDATION EUROPÉENNE DRAGAN

Le 23 Septembre 1971, le Professeur Giuseppe Vedovato présentait à l'Assemblée du Conseil de l'Europe un Rapport sur la création à Florence d'une "Télé-Université Européenne", c'est-à-dire d'un Institut interuniversitaire européen pour la promotion de l'enseignement à distance. A la suite de la discussion de ce rapport, l'Assemblée a adopté une Recommandation (650/6.10.1971) qui a reçu un accueil en principe favorable de la part des Gouvernements représentés au Comité des Ministres et qui a permis de lancer quelques idées très importantes sur la nécessité de donner corps à la "Télé-Université" proposée. La Fondation Européenne Dragan qui depuis longtemps lutte pour la complète harmonisation des diverses cultures de l'Europe, a organisé le 15 et le 16 septembre 1972 auprès de son Siège de Rome une réunion d'experts pour "examiner de quelle manière et dans quelle perspective les "industries culturelles" pourraient contribuer à la mise en place et au fonctionnement de la Télé-Université Européenne". La Réunion a été ouverte par le Prof. Giuseppe Vedovato, Président de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe. Le Président de la Fondation Européenne Dragan, Prof. J. Constantin Dragan, a prononcé ensuite une brève allocution pour souhaiter la bienvenue aux participants et a dirigé les débats. L'allocution de M. J.C. Dragan est la suivante:

Je dois avant tout remercier Monsieur le Président de ses aimables paroles à l'égard de la Fondation Européenne Dragan et, en qualité d'hôte, vous souhaiter la bienvenue ici, dans cette maison que je vous prie de considérer comme la vôtre.

Monsieur le Président Vedovato parle d'une heureuse initiative. Permettez-moi de souligner ce caractère vu que, pour la première fois dans ce domaine, je note une rencontre entre d'illustres représentants du pouvoir public et des représentants d'importantes industries culturelles. En anglais il existe l'expression "business of culture". Personnellement — non seulement en ma qualité de Professeur mais aussi d'opérateur économique, d'économiste qui a entrepris des initiatives et créé des postes de travail — je dois dire que parmi les économistes une conviction existe: c'est que la culture est devenue le premier chapitre de l'économie. La première préoccupation de n'importe quelle industrie est maintenant la culture. La culture dans le sens de l'éducation et de la formation professionnelle. En considérant l'homme comme la première structure de n'importe quelle entreprise ou institution, la formation de l'homme devient donc notre premier souci.

On parle d'entreprise. Eh bien, ce qualificatif, le mot "entreprise", je me suis même

parfois permis de l'appliquer à l'Université. Au fond l'Université est le dépositaire de la culture, l'Université est le lieu où l'on développe la culture et l'Université est également le lieu où l'on transforme la culture — ce grand patrimoine, héritage de l'humanité depuis des siècles. Ceci pose le problème de l'éducation. Qu'est-ce que l'éducation enfin, sinon un service ? Et l'organisation de ce service, la formation permanente y comprise, constitue l'objet d'entreprises éducatives. Mais il faut considérer que même ces entreprises de services comme structure de la société, doivent suivre des règles de gestion et utiliser des techniques modernes pour atteindre la plus grande efficacité avec le minimum de moyens.

Voilà donc la nécessité du rapprochement des institutions publiques et des organisations privées. C'est dans cet esprit que les américains ont organisé leur système universitaire sur les deux bases: publique et privée. La moitié, et peut-être plus que la moitié, des 2.200 Universités et Collèges qui existent actuellement en Amérique sont des organisations privées gérées d'une manière efficace et avec des méthodes qui ressemblent beaucoup à celles des entreprises privées.

Monsieur le Président a indiqué déjà le caractère de nos travaux, dans son introduction



aux débats: nous devons plutôt nous intéresser à l'aspect technique, économique et financier de ce projet que nous avons en discussion. Cela nous porte à suggérer peut-être des formules de nature mixte: une Association à laquelle tant le pouvoir public que les industries privées pourront être également intéressés. Mais cela n'est qu'une simple hypothèse de travail qui me vient spontanément à l'esprit en pensant au thème de notre réunion.

Pour terminer cette allocution, je voudrais à cette occasion vous saluer au nom de la Fédération Internationale de Marketing dont je suis le Président; c'est donc en qualité de Président de la suprême organisation mondiale de Marketing (matière dans la quelle les moyens de communication des masses sont notre pain quotidien si vous voulez) que je dois dire qu'une initiative meilleure que celle-ci n'aurait pu être prise afin d'appliquer au secteur culturel-éducatif, toutes les possibilités offertes par les moyens de communication des masses.

Je viens de rentrer du troisième Congrès Mondial de Futurologie qui s'est tenu à Bucarest et j'arrive hier de Cannes où j'ai participé au Congrès Annuel de L'ESOMAR - Organisation Européenne pour la recherche de l'opinion publique. A ces deux Congrès, le même problème, celui de l'éducation a été mis au premier plan. Donc, la conclusion est que tout le monde s'intéresse à l'éducation et je voudrais ajouter à l'éducation permanente.

J'espère donc que nos travaux, au cours de ces deux journées, seront fructueux et profitables et qu'ils contribueront à ce que les moyens de communication des masses soient finalement introduits dans l'enseignement uni-

versitaire et post-universitaire, d'une manière pratique et efficace.

A cette réunion ont participé, outre les représentants des secteurs privés intéressés, des membres du CNITE (Centro Nazionale Italiano della Tecnologia Educativa), du Ministère de l'Instruction Publique, de la R.A.I. et du Conseil de l'Europe. Les participants appartenaient à différents pays membres du Conseil de Coopération Culturelle.

Le Groupe de travail a procédé à des échanges de vues sur certains aspects du projet de Télé-Université Européenne; il a décidé d'approfondir certains problèmes avant de remettre le résultat de ses travaux au Président de l'Assemblée du Conseil de l'Europe en vue d'une discussion par un Colloque plus large qui se tiendra à Florence le 17 et 18 novembre 1972.

En ce qui concerne la finalité du projet, il a été précisé que, sous l'appellation de Télé-Université Européenne, le Conseil de l'Europe envisage un institut dont le caractère juridique reste à définir et dont une fonction importante serait l'élaboration de programmes éducatifs mis à la disposition de tous les pays européens et recourant aux media éducatifs appropriés (livres, matériel de travaux pratiques, diapositives, films, disques, bandes magnétiques sonores et video, etc. . .). Une coordination européenne des efforts en ce domaine paraît d'autant plus nécessaire que les besoins seront bientôt considérables - même en limitant la compétence de l'institut à l'enseignement et à la formation de niveau supérieur - et que les investissements requis constitueraient une

charge excessivement lourde si elle était assumée isolément dans chaque pays que ce soit par les Ministères nationaux ou par les industries culturelles (conception, hardware, software, édition, informatique d'enseignement, etc. . .).

Plusieurs participants, et notamment le représentant du Ministère italien de l'Instruction Publique, ont signalé qu'ils étaient prêts à mettre à la disposition de la Télé-Université Européenne leur matériel éducatif. Une distinction a été proposée entre «programmes d'information» et «programmes de formation», ces derniers devant être seuls du ressort de la Télé-Université Européenne.

La discussion a permis de clarifier la signification à donner au terme «Télé-Université Européenne». Le qualificatif «télé» doit être pris dans son sens étymologique, car l'Institut ne doit pas être considéré comme un centre d'enseignement télévisé pour l'Europe entière, mais bien comme un centre de développement de tous les media éducatifs, c'est-à-dire un centre de promotion de l'enseignement à distance (ou à domicile) et d'assistance aux enseignants et formateurs pour le matériel didactique. L'originalité de la Télé-Université consistera donc à mettre à la disposition des institutions éducatives, des centres de formation du public, des programmes complets, réalisés pour satisfaire des besoins manifestés dans plusieurs pays européens.

Le développement des loisirs joint à la multiplication des canaux de communication audio-visuels et aux possibilités de l'enseignement assisté par ordinateur justifient l'élaboration d'une grande variété de programmes. Certains membres ont souligné l'intérêt de ces programmes pour les handicapés ainsi que pour les personnes qui désirent assurer leur formation permanente (ou recyclage).

Il a paru souhaitable de charger progressivement la Télé-Université Européenne des tâches suivantes:

- assurer un service de documentation automatisée pour l'ensemble du software éducatif en adoptant une classification adéquate qui devrait être établie par une équipe européenne de documentalistes qualifiés en matière de media éducatifs;
- prendre toute initiative propre à coordonner les projets ou à réaliser des programmes en coproduction européenne, ces programmes devant satisfaire certaines conditions qui garantiront leur valeur pédagogique à l'é-

chelle européenne;

- organiser un service «Recherches et Développement» sur les media éducatifs effectuant notamment des études comparatives d'efficacité des différents media procédant à la validation des programmes, organisant des recherches sur les nouveaux media éducatifs, proposant une coordination des recherches faites à l'échelon national, etc. . .
- constituer une banque européenne de programmes éducatifs ouverte éventuellement à des pays non-membres et spécialement aux pays en voie de développement.

Le Groupe de travail a estimé qu'une étude approfondie des problèmes juridiques, fiscaux, commerciaux et douaniers devrait être faite pour l'ensemble des media éducatifs. Une harmonisation des dispositions nationales ainsi que la suppression des taxes frappant les media éducatifs seraient de nature à favoriser la circulation de ces media à travers l'Europe et le développement du marché culturel européen.

En ce qui concerne la forme juridique que pourrait prendre l'institution proposée, le groupe de travail a considéré qu'une association ou une société d'économie mixte au but non lucratif pourrait constituer un cadre approprié: une participation financière d'entreprises privées pourrait être envisagée; en outre, dans certains pays où est perçue une taxe à la formation permanente, une partie de cette taxe pourrait, sous certaines conditions et avec l'accord des ministères intéressés, être versée à la Télé-Université Européenne. Une suggestion intéressante a été avancée consistant à demander aux Gouvernements et Organismes privés intéressés de contribuer au financement de l'Institut étant entendu que les uns et les autres seraient représentés dans les organes de gestion. Des institutions de cette nature ont déjà fait la preuve de leur efficacité de sorte qu'elles pourraient servir d'exemples à une Université conçue comme entreprise de fourniture de services éducatifs.

Le Groupe de travail est convenu, en conclusion, de constituer un comité d'initiatives pour la création de la Télé-Université Européenne. Ce Comité a été provisoirement constitué des personnes qui ont participé à la réunion de Rome; il est envisagé de créer un Comité exécutif ou quelques groupes spécialisés pour la préparation d'études de mise en oeuvre suivant les idées dégagées au cours des débats et brièvement exposées dans les présentes conclusions.

LES TENDANCES ET LES PERSPECTIVES DE LA REFORME DES ENSEIGNEMENTS SUPERIEURS EN VUE DE L'EDUCATION PERMANENTE

Durant les travaux de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe (Octobre 1972), le Président de la Commission de Culture et d'Education Professeur J. Capelle a présenté un Rapport "sur les tendances et les perspectives de la réforme des enseignements supérieurs en vue de l'éducation permanente". De ce Rapport si intéressant nous publions ci-dessous les points saillants.

par M. J. Capelle

L'EVOLUTION DES STRUCTURES DES ENSEIGNEMENTS

L'enseignement supérieur a élargi ses vocations dans des directions très diverses afin de mieux répondre aux besoins des professions en personnels hautement qualifiés, et dans une proportion plus grande encore, de donner satisfaction à une demande de promotion qui tend à intéresser toutes les classes sociales. L'enseignement supérieur au singulier a donné naissance à plusieurs enseignements supérieurs et devient progressivement l'"enseignement supérieur de masse".

L'université qui est la principale des institutions d'enseignement supérieur, est la plus touchée par l'évolution socio-économique: sa mutation ne va pas sans contestation ni traumatisme et a pris les proportions d'une véritable crise de civilisation.

La crise tient d'abord à la nécessité de reconsidérer la finalité des enseignements supérieurs par rapport au bonheur des individus, au mieux être de la société, au progrès des professions et à la recherche scientifique.

Deux sortes d'enseignements supérieurs peuvent être distingués:—

— les *courts* assurent une spécialisation pro-

fessionnelle aussitôt après les études secondaires, en durée de 2 à 3 ans;

- les *longs* donnent d'abord une formation générale plus poussée que les études secondaires, sans finalisation professionnelle précise, puis dans un second temps assurent une formation professionnelle assez large pour permettre l'adaptabilité à l'évolution et l'infléchissement de celle-ci.

Il y a souvent interpénétration des établissements et des personnels chargés de ces deux enseignements. Les universités ont pour responsabilité dominante l'enseignement supérieur long. Mais dans certains pays, elles ne couvrent pas toutes les formations longues; en sens inverse il arrive qu'elles se chargent d'une part, plus ou moins importante, d'enseignements supérieurs courts.

La question reste posée de savoir s'il faut séparer les institutions d'enseignement supérieur court des institutions (universités générales et universités techniques) qui donnent l'enseignement long.

Il y a une tendance croissante à considérer les instituts d'enseignement supérieur court comme un tremplin vers l'université alors que ni leur vocation ni leur programme ne correspondent à ce rôle. Par exemple, en Hollande, sur 1.900

diplômés de cet enseignement, 600 se sont inscrits à l'université.

Car les possibilités de promotion des étudiants de ces instituts vers les études universitaires n'existent guère que par transfert scolaire, en cours d'études.

La promotion des lauréats de l'enseignement court vers les diplômés de l'enseignement long devrait pouvoir se faire, de façon normale et efficace par le passage dans une activité professionnelle enrichissante et sécurisante. Mais en dépit des succès enregistrés par cette formule au Royaume-Uni, l'expérience reste encore à faire dans la plupart des pays, à échelle suffisante pour devenir crédible.

L'accès à l'enseignement supérieur tend à apparaître comme la finalité de la démocratisation de l'éducation. Il en résulte une aggravation du dédain à l'égard des formations professionnelles non supérieures et une concentration des ambitions vers les enseignements supérieurs, de préférence vers l'Université, souvent sans motivation précise, comme si l'entrée à l'université était une finalité de l'existence.

La situation ainsi enregistrée révèle la place importante que devrait avoir la "deuxième voie", celle de l'éducation continuée; elle révèle ainsi un consentement populaire à hiérarchiser les fonctions de la vie sur la base des accomplissements scolaires de ceux qui les exercent. Ces deux défauts démontrent la nécessité d'agir sur les institutions et sur les mentalités (sans parler de questions qui ne dérivent pas de ce rapport: les rémunérations et le mode de vie).

Les distorsions qui résultent d'une conception trop simpliste de la promotion par l'éducation initiale montrent l'ampleur de l'effort qui reste à accomplir pour assurer l'information des familles et faciliter l'orientation des élèves, au long des études secondaires et, principalement, vers la fin de celles-ci.

L'autorégulation de la répartition des étudiants dans les diverses voies professionnelles des enseignements supérieurs, pour correspondre aux emplois qui se présenteront à eux au terme de leur formation initiale soulève des problèmes difficiles et notamment:

- l'adaptation permanente du contenu des programmes à l'évolution des besoins futurs, à travers l'acquisition d'une polyvalence d'adaptation et de novation;
- l'ajustement approximatif des effectifs engagés dans les formations professionnelles à la prévision des besoins dans les activités

correspondantes.

Une certaine contradiction subsiste encore entre la réalisation du "droit à la culture" par le développement de l'"université de masse" et la vocation de "centres d'excellence" que les universités ont le devoir imprescriptible de maintenir.

La révision des enseignements et des méthodes de la formation initiale en vue de réaliser un *inachèvement calculé* pour entretenir la curiosité et encourager l'"autodidactie", reste encore à faire. On constate que subsiste encore la tendance à allonger les études supérieures et à donner à la consécration finale plutôt le caractère d'une vérification de connaissances statiques que celui d'une garantie de capacité à choisir, à appliquer et à décider.

C'est-à-dire que la conception actuelle des examens et des diplômes, en dépit de certaines intentions sympathiques mais désordonnées est loin de celle qui devra présider à la préparation de l'éducation continuée par l'éducation initiale.

La part du gratuit, du social, de la communication (les langues étrangères par exemple) est beaucoup trop négligée dans la plupart des formations universitaires (à l'exception de celles qui sont données dans la plupart des institutions à vocation professionnelle bien déterminée).

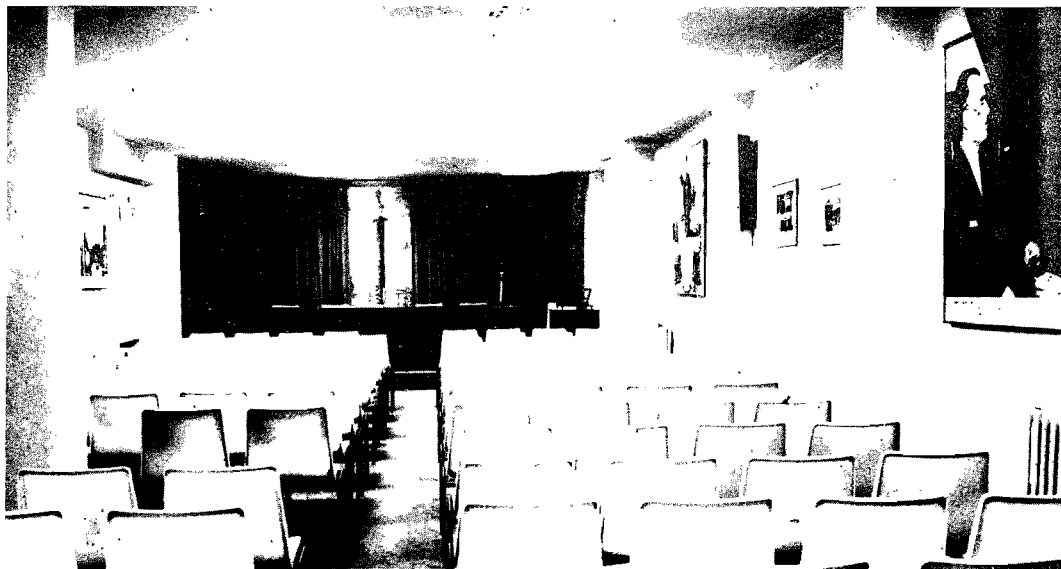
Cette lacune est particulièrement sensible dans les premières années de la formation universitaire (enseignement propédeutique).

La proportion des dépenses publiques qui est consacrée à l'éducation va continuer de croître, mais sans doute moins vite. Quelle part devra être consacrée aux enseignements supérieurs sous le double aspect de la formation initiale, de la recherche et de la Quella part devra être consacrée aux enseignements supérieurs sous le double aspect de la formation initiale et de la recherche et de la formation continuée? On peut se demander si une "règle d'or" pourrait être suggérée?

Il convient aussi de prévoir dans quels domaines et dans quelle proportion la contribution du secteur privée doit être sollicitée.

L'efficacité de la liaison avec l'évolution des besoins socio-économiques n'est pas suffisamment assurée par le fait que deux ou trois personnalités extérieures sont appelées à siéger dans les conseils de l'université.

Une recherche sur les conditions d'utilisation du potentiel des institutions d'enseignement supérieur pour l'accueil, pour l'enseignement et pour l'activité des laboratoires serait utile



Madrid : Une des diverses Salles de Conférences dont la Fondation Européenne Dragan dispose, en Europe, pour ses programmes éducatifs.

afin d'améliorer, le cas échéant, l'efficacité interne du service et d'apprécier la part qui pourrait être faite à des activités d'éducation continuée.

LA PARTICIPATION DES ETUDIANTS ET L'OUVERTURE SUR LES CARRIERES

Un certain malaise subsiste chez les étudiants des enseignements supérieurs, principalement dans les sections dont l'accès est le plus facile et où les finalités professionnelles ne sont pas précises (sections littéraires et même sections scientifiques).

L'accroissement rapide du nombre des étudiants a porté préjudice aux rapports humains, pourtant indispensables.

Une autre conséquence de cet accroissement est l'éclatement des facultés en départements ou en unités étroitement spécialisés: la communauté à laquelle on reprochait autrefois un certain caractère féodal s'est transformée parfois en une mosaïque de petites féodalités.

Cet isolement est encouragé par le caractère trop étroitement spécialisé de certaines formations propédeutiques des universités. Il sera corrigé par l'introduction de formations véritablement pluridisciplinaires, dans la pratique d'un travail d'équipe.

Les espoirs mis dans la participation se sont

transformés parfois en lassitude et en déception, sans doute parce que les formules de participation souvent improvisées n'ont pas été suffisamment étudiées en fonction de l'objet.

Il convient de distinguer, en effet,

- a) les questions de routine qu'il faut laisser aux gestionnaires du quotidien;
- b) les questions pédagogiques où la participation ne peut être du type paritaire entre les enseignants et les enseignés en raison du déséquilibre évident de la connaissance de ces questions par les deux parties;
- c) les questions d'organisation générale, notamment pour ce qui concerne les relations extérieures, l'emploi, et les questions sociales, où la participation des étudiants doit être importante et même dans certains cas prépondérante.

Il serait utile de définir, sans doute au plan de l'Europe, une déontologie des enseignants afin de situer leur liberté d'enseigner dans le cadre de leurs responsabilités, notamment en ce qui concerne le respect des opinions de leur auditoire et des valeurs morales reconnues par la société.

Il serait également utile d'élaborer un code des droits et devoirs des étudiants européens, tant en ce qui concerne leur participation à la vie universitaire dans leur pays, que leur comportement dans les universités étrangères qui les accueillent.

Il y a lieu d'encourager l'organisation d'un stage professionnel ou social, ou d'un service civique entre la fin des études secondaires et le début des études supérieures, de façon à développer la maturité et le sens social et, par là, à dominer la tendance à la grégarité qui se manifeste facilement chez les adolescents scolaires.

Il est important que, par des associations sportives, des organisations de voyages, des stages, les étudiants soient aussi fréquemment que possible en contact avec des jeunes travailleurs.

Les différents rapports que les étudiants peuvent entretenir en ce qui concerne les activités extérieures doivent prévenir le risque d'une certaine arrogance paternaliste, qui pourrait résulter d'une croyance naïve dans une supériorité due à la connaissance universitaire, en montrant par la qualité et la culture des hommes et des femmes que l'on peut rencontrer à tous les niveaux de la profession, que l'université n'a pas le monopole de la formation des élites.

Outre la modestie, cette constatation doit développer le goût de l'autodidactie.

Une coopération interuniversitaire, au niveau de l'Europe, devrait permettre d'accorder les législations de façon à faciliter encore davantage le recrutement de professeurs étrangers et les échanger entre enseignants magistraux ou assistants.

Sans renoncer à poursuivre l'étude des équivalences entre les diplômés, il serait opportun et plus facile, de développer des conventions interuniversitaires entre les pays d'Europe, afin qu'une année accomplie par un étudiant dans une université étrangère, dans des conditions définies, soit validée par son université d'origine. Un accord de cette nature a été conclu heureusement entre l'université technique de Karlsruhe et l'Institut National de Sciences Appliquées de Lyon.

Parmi les organes de participation dont chaque institution d'enseignement supérieur pourrait être dotée, on peut citer comme particulièrement opportun, un service de relations extérieures pour les stages, l'information et l'accès aux emplois.

HARMONISATION ENTRE LA FORMATION INITIALE ET LA FORMATION CONTINUEE

La formation traditionnelle provoque une sensation fautive d'achèvement. Elle ne suscite

pas la conscience du besoin de s'actualiser.

Il convient de reconsidérer la finalité de la formation traditionnelle par sa transformation en formation initiale. De l'acquisition de connaissances dont l'assimilation n'était pas suffisamment contrôlée il s'agit de passer à l'acquisition d'une attitude dynamique à l'égard de la connaissance. Une méthodologie du traitement de la connaissance éventuelle est plus importante que l'assimilation d'un programme défini.

L'ancien "diplôme à vie" doit se transformer en un certificat de capacité provisoire nécessitant une recertification périodique sous des formes qui restent à définir selon les situations.

L'éducation permanente intègre et coordonne une formation initiale convenable et une formation continuée dont la philosophie et les structures sont à définir. Elle exigera que soit réalisée une certaine continuité des moyens entre ces deux formations. Elle est plus une stratégie de l'éducation qu'une institution nouvelle.

Avec l'éducation permanente, la durée de la formation initiale peut être raccourcie sans concession à la facilité. Cela ne signifie pas que les études universitaires raccourcies soient confondues avec les formations professionnelles appelées courtes, lesquelles sont caractérisées par une spécialisation enseignée aussitôt après les études secondaires.

Les programmes et les méthodes des enseignements supérieurs doivent être repensés à la lumière de la nouvelle finalité et des nouveaux moyens: les media devront être introduits dans les formations initiales non seulement pour les rendre plus efficaces, mais aussi pour préparer l'articulation nécessaire avec les formations continuées.

L'importance croissante et la diversité des techniques de l'éducation rendent nécessaire l'établissement d'un nouveau compartiment des sciences appliquées que l'on pourrait appeler le "génie pédagogique".

Il convient d'étudier les expériences d'enseignement supérieur à distance qui sont en cours dans divers pays du monde et de comparer leurs résultats en vue d'une exploitation systématique pour le développement de l'éducation continuée. Le projet de création à Florence d'un Institut interuniversitaire consacré à l'étude et à la promotion du "génie pédagogique", avec le développement de l'enseignement à distance, correspond, selon le désir de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, à un besoin majeur de notre temps.

L'évaluation du travail des étudiants et

l'établissement d'un profil de leur capacité à se comporter face aux problèmes et aux situations constituent un objectif ambitieux. Tel est pourtant le sens dans lequel il conviendra de chercher à transformer les diplômés professionnels actuellement délivrés par les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur.

Les connaissances et les expériences acquises dans les trois domaines précis (les programmes, les méthodes d'enseignement et l'évaluation des étudiants) sont actuellement très sommaires. On ne sait pas comment faire évoluer ces trois éléments pour faciliter l'acquisition d'une attitude favorable à l'éducation continuée. C'est donc là un sujet important ouvert aux recherches.

Plutôt que de s'aventurer dans des décisions globales sur un terrain aussi mal connu, il convient de multiplier de façon pragmatique les recherches et les expériences. A ce prix l'espérance de l'éducation permanente ne sera pas déçue et conduira à une construction féconde.

LES CONDITIONS DE L'ÉDUCATION RECURRENTE AU NIVEAU SUPÉRIEUR

Les conditions préalables à la mise en place d'une formation récurrente, notamment niveau post-secondaire, comprennent:

- une information très large;
- l'adoption de mesures pédagogiques et sociales destinées à promouvoir l'égalité des chances d'accès aux formations supérieures après l'entrée dans la vie professionnelle, et capables de devenir crédibles;
- une politique des enseignements supérieurs ajustant leur formation initiale et leur formation continuée et les conciliant avec une option prévisionnelle sur le modèle de société que l'on veut réaliser.

Les enseignements professionnels doivent permettre la spécialisation pour ceux qui la demandent; ils doivent viser à donner aussi la capacité à se spécialiser. L'éducation continuée n'omettra pas de faire une place, même dans les formations professionnelles, aux connaissances générales, à la communication, aux activités culturelles.

La possibilité de passer d'une formation post-secondaire courte - correspondant à une qualification de technicien supérieur - à une formation longue, de niveau universitaire, doit être étudiée et offerte, dans des conditions qui

ne suppriment pas l'activité professionnelle - sauf à en réduire la durée hebdomadaire -, mais qui donnent les mêmes garanties de qualité et les mêmes possibilités de succès que l'admission dans une formation universitaire à temps plein.

Les voies de l'éducation continuée auront pour effet d'introduire une régulation efficace dans les flux des étudiants à temps plein qui choisissent une option encore trop souvent au hasard ou pour des motifs futiles. Un système suffisamment développé d'éducation continuée corrigera, sans coercition, les distorsions et le gaspillage qui résultent actuellement d'une concentration excessive des ambitions vers les études à temps plein de l'enseignement supérieur long.

Les enseignements supérieurs donnés dans le cadre de l'éducation continuée exigent une structure adaptée; l'organisation des programmes en "modules unitaires" échelonnera utilement leur acquisition dans le temps; la récurrence permettra de façon très souple l'alternance entre le travail professionnel et le travail éducatif, ou la combinaison des deux. Les expériences en cours à ce sujet, méritent d'être suivies avec soin et exploitées en vue d'établir des méthodes pédagogiques sûres et appropriées.

L'évaluation du travail des étudiants dispersés qui relèvent de la formation continuée, pose des problèmes nouveaux et difficiles. L'autoévaluation doit être développée, au moins à titre de contrôle et de stimulant.

L'intervention des media dans l'éducation continuée, n'est pas essentiellement différente de la consécration des formations initiales à plein temps. La mise au point d'une solution adaptée au cas d'étudiants dispersés dans la vie professionnelle ajoute cependant de nouvelles difficultés.

Les effets éducatifs de l'activité professionnelle et la coordination de celle-ci avec les études effectuées parallèlement, feront utilement l'objet de recherches approfondies.

Les maîtres de l'enseignement à temps plein doivent être disposés à participer aussi à la formation des adultes de la vie professionnelle.

Les personnels qualifiés des entreprises et de l'administration seront préparés à coopérer avec les enseignants proprement dits dans la mise en oeuvre de l'éducation continuée.

Les établissements et les moyens matériels correspondant à l'enseignement à temps plein seront utilisés, dans la mesure de leurs possibilités, pour l'éducation continuée.

Il conviendra de favoriser l'établissement de

relations fonctionnelles et permanentes entre les enseignants des universités et d'autres institutions d'enseignement supérieur, et les représentants qualifiés des activités sociales, économiques, administratives.

La dimension politique du problème de l'éducation continuée résulte d'un ensemble de besoins et d'options:

- choix d'un modèle d'évolution de la société et prévisions correspondantes;
- mesures sociales destinées à mieux réaliser l'égalité des chances d'accès aux formations supérieures;
- incitations susceptibles d'encourager les enseignants à se prêter à un élargissement de leurs responsabilités;

- mesures financières destinées à soutenir un système cohérent de formations continuées à large échelle; définition des contributions de l'état, des collectivités, des entreprises et des intéressés.

Compte tenu de la deuxième voie offerte par l'éducation continuée, une harmonisation des conditions d'accès aux enseignements supérieurs, pour la formation initiale, serait utilement entreprise entre les pays européens. Faute de quoi, les conditions d'admission en usage dans certains pays ont pour effet, quand elles sont considérées comme plus sévères, d'envoyer le trop plein de leurs candidats dans les établissements d'enseignement supérieur des autres pays: les bénéficiaires de cette situation ne sont pas les meilleurs, mais les plus riches.

AU VIETNAM DU NORD

Quatre langues étrangères seront enseignées dans le Vietnam du Nord! Les voici, dans l'ordre: l'anglais, le russe, le chinois et le français. Jusqu'à présent, dans les écoles primaires et les lycées on n'enseigne que le chinois et le russe. La nouvelle décision a été prise par le Premier Ministre M. Pham Van Dong qui a insisté sur le fait que tous les cadres "possédant une langue étrangère" et travaillant dans les services administratifs seraient "mobilisés" pour participer à l'enseignement. D'après le nouveau règlement des écoles, l'étude d'une langue étrangère à partir de onze ans (école du second degré) et de deux langues à partir de quinze ans (troisième degré) devient obligatoire.

...Quel exemple pour nous européens, en général monolingues, qui désirons l'unification de nos cultures...

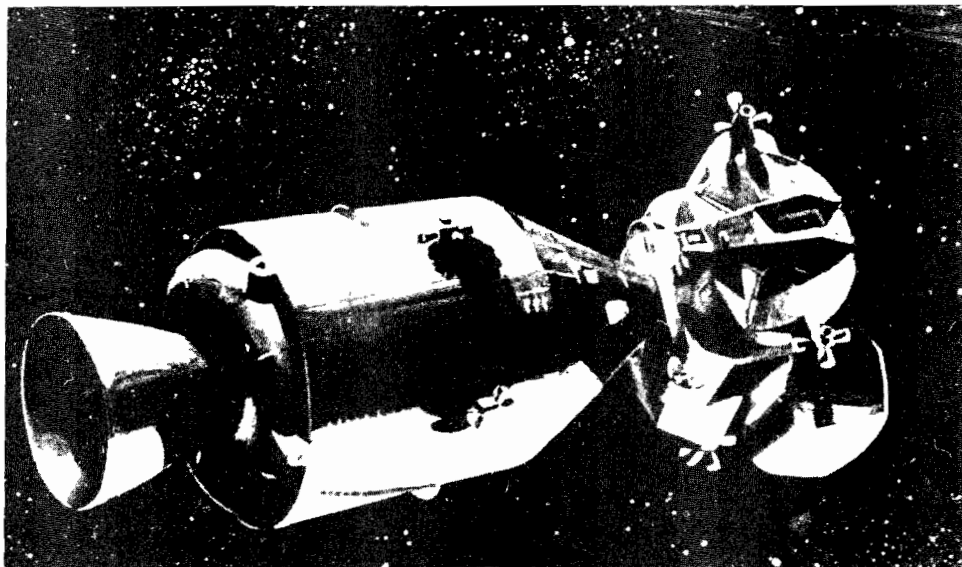
LE "NON" DE LA NORVEGE ET L'EUROPE UNIE

Le peuple norvégien a dit "non" à la CEE et cette négation catégorique a fortement impressionné les milieux européens. Les résultats du "referendum" relatif à l'adhésion de la Norvège à la CEE constituent une négation pure à l'idée même de l'Europe Unie (c'est-à-dire d'une Europe forte et indépendante) dont les conséquences seront sérieuses aussi bien pour la Communauté que pour la Norvège elle-même.

De cette façon la CEE sera privée d'un Etat-membre actif et, de son côté, la Norvège aussi se rendra vite compte que cette décision ne sera aucunement favorable à son progrès économique, vu qu'elle est tout particulièrement nuisible pour les agriculteurs et les pêcheurs du pays qui verront dorénavant le grand marché anglais se fermer à leurs produits tandis que les autres marchés européens ne "s'ouvriront" plus après le "non" à la CEE.

...Et dire que c'était exactement pour protéger ces deux catégories de professionnels que le peuple norvégien a voulu rester hors de l'Europe!

LA CONFERENCE SPATIALE EUROPEENNE



AURA LIEU A LA FIN DU MOIS DE DECEMBRE

Prévue pour la fin octobre, la conférence spatiale européenne, au cours de laquelle les ministres de la science devaient décider du programme futur de l'Europe dans le domaine des lanceurs, vient une nouvelle fois d'être repoussée. A l'origine, elle devait avoir lieu en juillet, puis en septembre, puis fin octobre: elle pourrait maintenant se réunir à la fin du mois de décembre. Ainsi l'ont prévu les suppléants des ministres réunis à Paris le 19 octobre.

La réunion des suppléants n'a, en effet, servi qu'à mettre, une fois de plus, en évidence un désaccord entre la France et l'Allemagne. La France souhaiterait poursuivre la réalisation de l'actuelle fusée Europa-2. L'Allemagne, au contraire, voudrait abandonner la fusée Europa-2 et préférerait participer au programme américain Post-Apollo au lieu de mettre au point Europa-3. Les Etats-Unis ont, en effet, proposé à l'Europe de construire des cabines habitées qui seront lancées à partir de 1978 par la navette spatiale.

Depuis plusieurs mois, Français et Allemands tentent de trouver un compromis, sans succès. Le ministère français du développement industriel et scientifique, refuse, en effet, de parti-

ciper même à des études préliminaires sur les cabines habitées Post-Apollo: l'Allemagne, en revanche ne s'opposerait peut être plus aussi nettement à la réalisation de la fusée Europa-3 si la France acceptait de financer partiellement les études Post-Apollo. Quant à la Grande-Bretagne, elle refuse toujours de s'intéresser à la fusée Europa-3.

A vrai dire, les Etats-Unis attendent depuis deux ans une réponse sérieuse sur la participation européenne au programme Post-Apollo. Seules l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne y sont vraiment favorables. On peut craindre aujourd'hui que l'Allemagne, déçue de ne pas pouvoir entraîner certains de ses partenaires dans ce programme, n'abandonne définitivement certaines activités européennes.

L'organisme européen ELDO, qui construit la fusée Europa-2 et étudie Europa-3, n'a, par suite des rapports successifs de la conférence spatiale, plus de crédits pour poursuivre ses travaux. Son conseil doit se réunir à la fin du mois d'octobre pour demander le vote d'un nouveau budget. Ce conseil donnera une première indication sur la position allemande après le rapport de la conférence spatiale européenne.

A QUAND LA FORCE DE FRAPPE EUROPÉENNE?



Docteur en Droit, Docteur en Sciences Economiques, Jurisconsulte International, Monsieur François VISINE a notamment fondé le Mérite Européen. Par ailleurs il est l'auteur de l'ABC de l'Europe en 8 volumes et 3.100 pages (5 Tomes). Les 2 derniers volumes parus concernent les problèmes militaires de l'Europe. Editeur de l'ABC de l'Europe: Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 20, rue Soufflot, 75 Paris 5ème. Tél.: 033:07.19

par M. François VISINE

Une semaine avant l'ouverture de la Conférence au sommet des Neuf, Lord Carrington, Ministre britannique de la défense, à l'occasion d'une intervention au Congrès conservateur de Blackpool s'est prononcé sans ambiguïté en faveur de la création d'une force nucléaire européenne. Le même jour vendredi 13 octobre, Sicco Mansholt, Président de la Commission des Communautés Européennes, lors d'un dîner-débat organisé à Paris par l'Union des Jeunes pour le Progrès (UJP) a déclaré aux jeunes gaullistes: "vous voulez que l'Europe affirme sa personnalité face aux Etats-Unis. Ce n'est pas dans le domaine militaire qu'elle peut le faire. Je dis non à une force atomique européenne. L'Europe doit rester dans l'OTAN tout en oeuvrant pour le désarmement des grandes puissances".

Ces deux prises de position diamétralement opposées en ce qui concerne la force de frappe européenne qui n'est qu'à l'état d'ébauche dans certains cerveaux soulignent que les préoccupa-

tions militaires vont prendre en Europe une importance croissante. Cela est tout à fait naturel alors que l'on parle de plus en plus des possibilités d'organiser des négociations préparatoires à Helsinki en vue de normaliser les relations Est-Ouest de conclure certains arrangements sur la sécurité européenne et sur le désarmement. Les alliés atlantiques ne sont pas tous d'accord pour lier "Sécurité européenne" et "désarmement". (La France notamment étant la plus réticente à l'idée de voir l'Europe occidentale s'engager dans un processus de désarmement qui pourrait être fatal à ses libertés). Dans la mesure même où les Nations Unies ne peuvent assurer la garantie de la paix à l'échelon mondial, à cet égard les événements du Viet-Nam sont éloquentes, il est bien évident que les Etats qui ne veulent pas vivre dans la protection des plus grands, ne sont pas prêts à s'engager à la légère dans des négociations de désarmement. La chose se complique en Europe car les Neuf du Marché Commun n'ont pas

exactement la même approche des relations que la Communauté Européenne doit établir avec le puissant allié et protecteur américain. A ce sujet le problème de l'Allemagne est au centre du débat. Les partisans d'une Europe européenne, en fait d'une Europe occidentale prenant ses distances vis-à-vis des Etats-Unis, ne pourront jamais convaincre les responsables politiques allemands, qu'ils soient socialistes ou chrétiens démocrates, qu'ils doivent prendre le risque d'affaiblir la protection atomique de l'Europe de l'Ouest. La présence de nombreux soldats américains sur le sol de la République Fédérale est pour les gouvernements allemands la meilleure garantie d'une intervention américaine en cas de menace venant de l'Est. Et d'ailleurs la France insiste auprès des Etats-Unis pour qu'ils maintiennent le maximum de troupes en Europe. Probablement, et encore pour de nombreuses années seuls les Etats-Unis seront à même de tenir l'URSS en respect. Ainsi, la protection du parapluie nucléaire américain reste une des données essentielles de la garantie de la paix en Europe. Mais cette protection a évidemment des contreparties.

L'unification économique progressive des pays membres du Marché Commun n'est pas sans poser des problèmes d'intérêt commercial et financier. Il s'y ajoute les susceptibilités nationales liées au rôle respectif des monnaies et plus spécialement à celui du dollar dans les économies libérales. Ces problèmes sont depuis le 15 août 1971 (date de la dévaluation du dollar) la cause d'une certaine tension entre les Etats-Unis d'une part et certains de leurs alliés atlantiques de l'autre et aussi la raison majeure de l'échec des pays membres du Marché Commun de se mettre d'accord pour définir une politique cohérente vis-à-vis de l'Amérique. La conférence au sommet des Neuf, conférence dont l'idée fut lancée précisément par le Président Pompidou le 16 août 1971, était probablement une excellente occasion pour examiner d'une façon approfondie la place à donner à l'Europe dans le monde et notamment par rapport aux Etats Unis. Ce fut à cet égard une occasion à peu près perdue. Certes le préambule du communiqué final de la Conférence au sommet des 19-20 octobre précise-t-il que "l'heure est venue pour l'Europe de prendre une claire conscience de l'unité de ses intérêts, de l'ampleur de ses capacités et de l'importance de ses devoirs "mais le paragraphe 12 du communiqué, un des 3 paragraphes qui concernent les relations extérieures est il assez vague

sur les mesures à prendre. Il invite les institutions du Marché Commun à définir pour le 1er juillet 1973 une conception d'ensemble et affirme que la Communauté est déterminée "à entretenir un dialogue constructif avec les Etats-Unis d'Amérique, le Japon, le Canada et les autres partenaires commerciaux industrialisés, dans un esprit d'ouverture et en utilisant les formes les plus appropriées". Cela ne constitue qu'une excellente déclaration d'intention qui ne reconnaît pas la position spéciale des Etats-Unis. Si, par ailleurs, au sommet de Paris il a été question de la préparation de la Conférence sur la sécurité et la coopération européenne (point 13 du communiqué) par contre il ne semble pas que le problème fondamental de la défense de l'Europe ait été abordé. De 1960 à 1970, le plus souvent sous l'impulsion française, le Marché Commun a réalisé certains progrès d'intégration, plus spécialement dans le domaine agricole. Depuis 1970, les problèmes monétaires ont pris une importance croissante dans les préoccupations des responsables de l'avenir du Marché Commun et la décennie 1970-1980 sera probablement celle de l'union monétaire et économique. Par contre les problèmes plus strictement politiques, dont ceux de la défense, ne font pas l'objet d'engagements sérieux. La coopération politique n'est pas vraiment organisée et la France ne participe pas aux travaux de l'Eurogroup dans le cadre de l'OTAN. Or qu'on le veuille ou non, si on veut organiser une "union européenne" on ne pourra pas longtemps dissocier les problèmes politiques et de la défense des problèmes plus spécialement économiques et monétaires. Toutes les politiques qui concernent l'union européenne en gestation sont intimement liées. Les promoteurs de l'armée européenne l'avaient bien compris. Ils ont échoué et depuis 1954, l'Europe tourne en rond à la recherche de son orientation et de sa définition. Elle ne peut en effet se définir que dans une communauté de destin et non dans des arrangements à court terme ou à courte vue sans vision sur le futur des 20 ou 30 prochaines années. Demander à l'Allemagne de s'associer à une politique économique et monétaire qui déplaît suprême à Washington n'a de chance de réussir que si les promoteurs de cette politique laissent la possibilité à l'Allemagne de jouer progressivement son rôle dans une force de frappe européenne d'une dimension suffisante pour impressionner l'URSS. Le jour où la protection du parapluie nucléaire américain deviendra de moins en

moins comme une nécessité évidente pour la garantie des libertés en Europe occidentale (dont celles du peuple allemand), ce jour là l'Europe trouvera sa voie et elle se définira d'elle-même: tout comme un enfant qui, grandissant, affirme sa personnalité propre et distincte de celle de ses parents. Il y aura peut-être une crise d'adolescence de l'Europe mais une Europe qui affirmera sa personnalité ne sera pas forcément anti-américaine.

Prétendre le contraire serait admettre que tous les enfants dès qu'ils ont passé l'âge de l'adolescence, sont automatiquement ingrats à l'encontre de ceux qui leur ont donné vie. Sauf exceptions, l'expérience enseigne souvent le contraire. Plus les enfants grandissent et plus leur personnalité est propre, plus ils ont des sentiments et un comportement de reconnaissance vis-à-vis de leurs parents. L'Europe libre doit beaucoup à l'Amérique, à son plan Marshall, à sa protection nucléaire .. et il est probable qu'à même d'assurer son destin par elle-même, elle établirait au-dessus de l'Atlantique des liens de coopération étroite avec sa grande alliée. Dans sa déclaration à l'ouverture de la Conférence au sommet, le Président Pompidou n'a-t-il pas d'ailleurs rappelé aux 8 chefs de gouvernement qu'il accueillait "que l'Europe occidentale, libérée des armées grâce à la contribution essentielle des soldats américains, reconstruite avec l'aide américaine, ayant cherché sa sécurité dans l'alliance américaine, ayant admis jusqu'à présent comme élément principal de ses réserves de change la monnaie américaine, ne doit ni ne peut se couper des Etats-Unis".

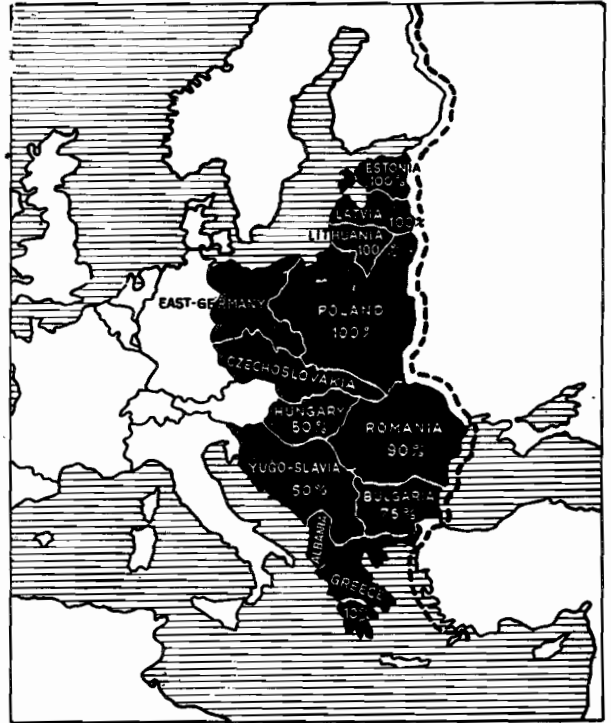
Ainsi la conception du Président de la République française d'une Europe européenne, d'une union européenne indépendante n'est pas celle d'une Europe anti-américaine. A cet égard, une force de frappe européenne, si elle était instituée, ne signifie pas automatiquement une Europe hors de l'Alliance atlantique mais une Europe devenue enfin réelle, majeure, capable d'assumer ses responsabilités dans la sauvegarde de la paix. S'il existait un gouvernement mondial capable d'imposer la paix aux Etats, même aux plus grands, ce qui suppose que ce gouvernement dispose d'une force nucléaire supérieure à celle du plus grand des Etats, les problèmes du désarmement prendraient une signification réelle. Sinon, on se paie de mots ... On ne désarme vraiment que si on a confiance. Peut-on demander à un individu qui sait qu'un bandit l'attend au coin du bois avec une

mitrailleuse de sortir désarmé.. ou armé seulement d'un pistolet? Peut-on, dans un climat de brigandage international (la société internationale quoiqu'on dise n'étant pas organisée), encourager les peuples, dont on prétend assurer la survie de leur civilisation et de leurs libertés à ne pas accepter le prix de leur défense? Un pacifisme uniquement chez soi peut-être mortel et précipiter à la guerre. Les événements qui se sont passés en France en 1936-1937 sont à cet égard riches d'enseignements. Si l'Europe veut être européenne, elle n'échappera pas à la nécessité de se doter des moyens de sa défense, moyens qui en 1972 sont conditionnés par la possession de l'arme nucléaire..; et lorsqu'elle aura ses moyens propres, il lui appartiendra de travailler, dans un cadre mondial, à la réalisation des conditions effectives de paix ... conditions qui sont celles d'un transfert à un gouvernement mondial et à lui seul de l'arme nucléaire. Pourrait-on concevoir la paix dans les villages et le cités si les habitants avaient des moyens en armes supérieurs à ceux des autorités chargées d'assurer le maintien de l'ordre? Si la guerre existe entre les Etats c'est que nulle institution supranationale ne dispose de moyens militaires susceptibles de l'empêcher.. Les résolutions des Nations Unies sont des vœux pieux ... et tant qu'il en sera ainsi ... les Etats ou fédérations d'Etats auront à s'armer pour se protéger. L'Europe n'échappe pas à cette dure réalité. Si elle veut s'organiser, exister, elle devra avoir sa propre force, sa force nucléaire. Sinon son destin continuera à être dans la dépendance de plus grandes puissances dont certaines pourraient être tentées de l'asservir. Certes l'institution d'une force nucléaire européenne pose de nombreux problèmes: il y a les relations spéciales entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis; il y a les Accords de Paris de 1954 qui interdisent à l'Allemagne Occidentale la fabrication et la possession de l'arme nucléaire. Mais il y a surtout des réticences d'ordre psychologique et politique ... Cependant la vraie question est celle de savoir si oui ou non les gouvernements veulent organiser l'Europe dans une communauté de destin. Si oui, les obstacles d'ordre technique seront franchis. Si non, on invoquera avec plus ou moins de bonne foi des obstacles insurmontables ... mais qu'on ne se y trompe pas, en ce cas l'Union Européenne ne pourra être que celle des Etats désunis d'Europe.. contraints à demander la protection de plus grandes puissances.

FRANCOIS VISINE

**POUR LE RESPECT
DE L'INDEPENDANCE
ET DE LA SOUVERAINETE
NATIONALE DE
TOUS LES ETATS
DE L'EUROPE**

Voici la carte de l'Europe de l'Est cédée par Churchill à la Russie le 9 octobre 1944 à Moscou. Cette division devait être sanctionnée à Jalta en février 1945.



**Une entrevue du
Président Roumain
M. Nicolae Ceausescu**

En vue de la réunion préparatoire de la Conférence sur la sécurité européenne, deux journalistes français ont interrogé M. Nicolae Ceausescu, Président de la R. S. de Roumanie, sur la façon dont il envisage cette négociation et sur les objectifs qu'elle devrait, à ses yeux, atteindre.

"A notre avis, a-t-il dit, la Conférence de sécurité européenne devrait aboutir à une entente concernant les principes des relations entre les Etats européens. Ces principes devraient comporter l'entière égalité en droits, le respect de l'indépendance et de la souveraineté nationale de tous les Etats, la non-ingérence dans les affaires intérieures, le développement des rapports de collaboration sur la base de la réciprocité des avantages.

Il faudrait, certes, aboutir également à un accord concernant la renonciation à l'emploi de la force ou de la menace dans la solution des problèmes litigieux, établir qu'à l'avenir tous les problèmes soient réglés par la voie des négociations et respecter le droit de chaque peuple de décider de son développement tel qu'il le désire.

Deuxièmement, on devrait aboutir à une entente concernant le développement de la collaboration économique, technico-scientifique, culturelle et d'autre nature."

D'ailleurs, se référant à la possibilité d'une collaboration plus étroite entre les pays membres du Conseil d'entraide économique et ceux du Marché Commun, M. Ceausescu a souligné:

"Nous ne concevons pas la coopération économique européenne comme le développement de relations à l'échelon du Conseil d'entraide économique et du Marché Commun, mais à celui des Etats européens, qu'ils appartiennent à un groupement économique ou à un autre. Nous souhaitons donc que les ententes auxquelles on aboutira dans ce domaine, lors de cette conférence, offrent la possibilité de développer une collaboration aussi large que possible entre les pays européens et l'élimination des barrières qui se dressent encore sur la voie de la promotion d'une telle collaboration."

Bulletin européen

ont collaboré ou collaborent:

Konrad ADENAUER, P.E. ARGENTIERI, Alexander ARGYROPOULOS, Karl ARNOLD, A. BALLEYGUIER, G.W. de BALZAC, Julien BENDA, Lodovico BENVENUTI, John BIGGS-DAVISON M.P., Baron BOEL, Paul BONCOUR, Edouard BONNEFOUS, Henri BRUGMANS, Raoul BOSSY, Thomas W. BRANDEN, Pietro CAMPILLI, J. CAPELLE, Giuseppe CARON, Edward CARRAN, Nino CASCINO, René CASSIN, L.E. CLOQUETTE, Elma DANGERFIELD, Michel DEBRE, A. DECHLICH, Dino DEL BO, Giorgio DEL VECCHIO, Carlos DE MONTOLIU, Giorgio DI DOMENICO, L. DURAND REVILLE, Constantin DRAGAN, Mircea ELIADE, G. van ESBROECK, W.N. EWER, Enrico FALCK, Raymond FRANKLIN, Pierre FRIEDEN, Paul GACHE, Grégoire GAFENCO, Eugenio GATTO, Pietro GERBORE, Enzo GIACCHERO, Amedeo GIANNINI, A.V. GIARDINI, Guido GONNELLA, Jonathan GUINNES, W.A. 't HART, Wladimir JONESCO, Stefano JACINI, Jerzi JANKOWSKI, Jacques DE JONG, G. KALLAY, Jacques KAYSER, Stanislaw KOUTNIK, Pierre de LANUX, Lars J. LIND, Ivan Matteo LOMBARDO, C. LOVERA DI CASTIGLIONE, Edouard LUDWING, Harold MACMILLAN, Alberto MARINELLI, Pierre MENDES FRANCE, C. MICHAEL-TITUS, Francis DE MIOMANDRE, Manlio MISEROCCHI, Jean MONNET, Umberto MONICO, Angelo MORRETTA, Albert MOUSSET, Roland MUESSER, Erich MULHMANN, Frédéric NEPVEU-NIVELLE, Pier Fausto PALUMBO, Costas PAPAPANOS, Giuseppe Ugo PAPI, A. PAPLAUCKAS RAMUNAS, Giuseppe PELLA, Giovanni PERSICO, Pedro José PINILLOS, John POMIAN, Lucien RADOUX, Paul RAMADIER, Alexander von RAN̄DA, Peter RATTAZZI, Olivier REVERDIN, Gonzague de REYNOLD, Jules ROMAINS, Joseph de ROOVER, Louis ROUGIER, Rémy ROURE, Lucien de SAINTE LOETTE, A.G. SAMOY, Carlo SFORZA, André SIEGFRIED, Tom STACEY, Jacques TREMPONT, Georges USCATESCU, M. de la-VENTOLIERE, Pierre VINOT, François VISINE, Raymond WARNIER, Rivington R. WINANT. S.H.C. WOORLICH, Paul Van ZEELAND.

Bulletin européen Fondé par: Prof. Dr. J. C. Dragan

Rédacteur responsable: Dante Ferrari

Direction - Rédaction: Via Larga 11 - MILAN

Tél. 870.487/893.209

ABONNEMENTS

Italie	Lires 2.000	Etranger	Dollars 3,-
Abon. d'Honneur	5.000	Abon. d'Honneur	10,-

Ente Civile Universitas Personarum Dragan - Venezia

Registr. Trib. Rome No. 2840 du 15.12.1951

Studio Tecno Service - Via Adda 10 - Milan